

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 25 - Vendredi 27 juin 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'ordonnance sur le raccordement aux réseaux MT et BT et les critères d'accès MT de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 19 du 16 mai 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

La Neuveville, le 27 juin 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'ordonnance complémentaire sur les tarifs d'électricité 2014 de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 19 du 16 mai 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance complémentaire entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

La Neuveville, le 27 juin 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'adaptation de la formulation des articles 24, 25 et 29 des conditions générales pour l'utilisation et la fourniture d'énergie électrique de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 19 du 16 mai 2014 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Les conditions générales adaptées entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

La Neuveville, le 27 juin 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Permet aux noctambules de rentrer, chaque week-end, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants : (ces deux services sont payants)

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

MISE AU CONCOURS

Suite au départ honorable de la titulaire, la Municipalité de la Neuveville cherche un ou une

COLLABORATEUR / TRICE ADMINISTRATIF / VE

Degré d'occupation: 60 %

Mission :

- Accomplir toutes les tâches relevant de la facturation des services industriels, finances et logistique, procès-verbaux et correspondance, sur la base du cahier des charges existant ainsi que d'autres tâches administratives.

Exigences :

- Diplôme d'employé/e de commerce ou justifier d'une formation équivalente.
- Accueil et service client, FrontOffice.
- Excellentes connaissances des outils informatiques usuels.
- Bonnes notions de base en comptabilité.
- Bonnes connaissances de la langue allemande écrite et parlée.

Entrée en fonction : dès que possible, mais au plus tard le 1^{er} septembre 2014.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. R. Rollier, administrateur des finances, au 032 / 752 10 10.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à :

Conseil municipal, Ressources humaines
place du Marché 3, 2520 La Neuveville
jusqu'au vendredi 4 juillet 2014

La Neuveville, juin 2014

Le Conseil municipal

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

- Du lundi 16 juin 2014 au vendredi 4 juillet 2014.

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : **032 752 10 10**, par courriel : facturation@neuville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

A VENDRE

**Parcelle de 3'082m²
en zone d'habitation H3**

Remise des intentions d'achats
avec descriptif du projet : 30 août 2014

Documentation de vente à disposition auprès de :
Municipalité de La Neuveville
Département des finances
finances@neuville.ch
032 752 10 10

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Mme Susanne Nydegger, Grand.-Rue 10, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection des façades, remplacement des fenêtres et des volets, assainissement de la toiture, pose de 2 nouvelles fenêtres et création d'une porte d'entrée en façade ouest (rez-de-chaussée), transformations intérieures au rez-de-chaussée pour la création d'un bureau dans l'ancienne pizzeria, à la Grand-Rue 10, sur la parcelle no 295, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 juin 2014 au 21 juillet 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 juin 2014

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise La Neuveville, Rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Commune bourgeoise La Neuveville, Rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 1478.01, Carrière Cras du Raffort, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une nouvelle route forestière, largeur 3.2 m, longueur 350 m, avec place à tourner, couche de finition en groise. Raccordement route cantonale goudronnée. Ce chemin sera utilisé pour l'exploitation forestière.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérants : M.et Mme Olivier Wirz et Eve Hügi Wirz, Dahlienweg 10, 2503 Bienne.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F.Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Projet : Construction d'une villa familiale avec une annexe souterraine et un garage, au chemin des Celliers 33, sur la parcelle no 1869, ban de La Neuveville.

Zone : H2

Dérogations : A l'article 80 de la loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance à la route par rapport au chemin de Blanchet.

A l'article 44 du règlement de construction communal (RCC) pour le non-respect de la distance entre bâtiments.

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : briques; Plafonds : béton. Façades : crépi blanc cassé. Toit : plat, inclinaison 1.5° en gravier de couleur grise.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 juin 2014 au 21 juillet 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 juin 2014

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville

Auteur du projet : Michel Aquadro Ingénieur Conseil Sàrl, Ch. de Saint-Joux 7, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 127, Les Plantes, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'un bâtiment provisoire scolaire pour la durée de construction de la nouvelle école primaire (env. 24 mois) y compris locaux annexes (conciergerie, salle des maîtres, WC)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZBP H

Dérogations : 90 RCC ; 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérante : Moustique Sàrl, Chemin de Lorettes 22, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Kaiser & Wittwer SA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle no 1602, au lieu-dit Chemin de Blanchet 4, commune de La Neuveville

Projet : Démolition du bâtiment existant, construction de 3 appartements en terrasses avec parking souterrain et aménagement de places de stationnement

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti



PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)



Commune de Nods

commune@nods.ch
site: www.nods.ch

COMMUNE MIXTE DE NODS

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 5 juillet 2014.

BULLETIN DE COMMANDE

Le / la soussigné(e) passe commande de litres de mazout.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Date :

Signature :

Livraison probable : juillet



Nouvelles de l'administration

Ouverture du débat à propos de la révision de la loi cantonale sur les constructions

La législation bernoise sur les constructions fait actuellement l'objet d'une large révision. Parmi les principaux éléments de ce dossier de première importance pour le développement économique et social du canton figurent de nouvelles dispositions en matière de mobilisation des terrains à bâtir et de compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement. Cette révision adapte aussi plus de 20 autres domaines. Le gouvernement bernois propose différentes options concernant la définition du rôle du canton et des communes en matière d'aménagement. Il saisit ainsi l'occasion pour ouvrir un débat politique de fond sur les responsabilités en matière d'aménagement et sur la répartition du produit de la taxe sur les plus-values résultant de mesures d'aménagement. Le projet de modification de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi des permis de construire est en consultation jusqu'au 26 septembre prochain.

A l'origine de cette révision partielle de la loi cantonale sur les constructions figurent notamment les modifications apportées à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, qui ont pris effet le 1er mai dernier. Ces modifications précisent les modalités d'utilisation modérée du sol et définissent les mandats législatifs des cantons en matière de compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement et de fluidification du marché des terrains à bâtir, c'est-à-dire de disponibilité des terrains à bâtir.

Cette large révision partielle est également l'occasion de légiférer dans 20 autres domaines thématiques où cela s'avère nécessaire. Les modifications apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi des permis de construire vont de simples adaptations rédactionnelles, à l'instauration de nouvelles dispositions matérielles, en passant par un alignement sur le droit fédéral. Les nouveautés matérielles les plus significatives concernent les surfaces d'assolement, la mobilisation des terrains à bâtir et la compensation des plus-values.

Débat de fond sur le rôle du canton et des communes en matière d'aménagement

Le Conseil-exécutif entend saisir l'occasion de cette consultation pour ouvrir un débat politique de fond sur les responsabilités cantonales et communales en matière d'aménagement et sur la répartition du produit de la taxe sur plus-values résultant de mesures d'aménagement, un dossier de première importance pour l'avenir du canton. La mise en consultation de plusieurs variantes doit notamment permettre d'établir le mode de répartition des responsabilités entre le canton et les communes en matière d'aménagement du territoire susceptible de favoriser au mieux le développement économique et social du canton. Cette initiative fait écho à l'objectif de renforcement du rôle du canton dans l'aménagement du territoire, qui a été défini dans la stratégie économique 2025 et qui doit permettre de porter l'évolution démographique bernoise au niveau de la moyenne suisse.

Le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques à mettre le projet en consultation. Le dossier comporte les projets de modification de la loi sur les constructions (LC) et du décret concernant

la procédure d'octroi des permis de construire (DPC), modifiant tous deux indirectement d'autres actes législatifs. La procédure de consultation débute le 20 juin et se terminera le 26 septembre prochain.

Un grand pas vers une administration proche de la population

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé de mettre en place un système de gestion des réactions de la clientèle, l'une des six mesures de la Stratégie économique cantonale 2025. A cet effet, la Direction de l'économie publique a défini un processus-clé à intégrer dans les procédures de tous les services de l'administration. Dans le même temps, le gouvernement a décidé de sensibiliser le personnel cantonal à la gestion des réactions de la clientèle en renforçant la communication sur ce sujet. C'est sur cette base que le système standard de gestion des réactions de la clientèle sera intégré aux structures ordinaires de toute l'administration cantonale d'ici à 2015.

En adoptant la Stratégie économique cantonale 2025, le Conseil-exécutif bernois avait arrêté six mesures en septembre 2012. L'une d'elles est la mise en place du système de gestion des réactions de la clientèle, qui doit servir à faire une analyse critique de l'activité administrative et à reprendre des idées formulées par la population.

Bien que les services de l'administration en contact avec la clientèle soient d'ores et déjà nombreux à avoir défini des processus en la matière, un inventaire réalisé au sein de l'administration cantonale a montré qu'il était encore possible d'optimiser l'analyse systématique des réactions de la clientèle (compliments, critiques, suggestions) et leur exploitation en vue d'améliorer les procédures et les services publics. Il apparaît par exemple que la possibilité de formuler des critiques ou de faire des propositions n'est pas systématiquement communiquée aux usagers des services publics. En outre, il reste quelques services administratifs à n'avoir pas clairement défini comment gérer les réactions de la clientèle.

Intégrer l'attitude face à la clientèle à l'entretien individuel d'évaluation

Pour améliorer la gestion des réactions de la clientèle au sein de l'administration cantonale, la Direction de l'économie publique a défini un processus-clé à intégrer aux procédures de tous les services de l'administration. En outre, il est prévu de renforcer la communication interne sur le thème de la gestion des réactions de la clientèle, afin que ce processus soit mieux ancré dans l'esprit du personnel.

La gestion des réactions de la clientèle est une mesure de l'axe d'intervention stratégique « Agir de manière compréhensible et conforme aux besoins de la population » de la Stratégie économique cantonale 2025. Le but est que l'administration assiste la population bernoise en axant son activité sur la recherche de solutions et en travaillant à son service. Associée à des enquêtes réalisées auprès de la clientèle et du personnel, ainsi qu'au management des innovations, la gestion des réactions des citoyens, entreprises, communes, associations, médias et autres prestataires de services constituera à terme un élément essentiel de l'assurance qualité.

Le Contrôle des finances relève un potentiel d'optimisation

Sur mandat de la Direction de la police et des affaires militaires, le Contrôle des finances du canton de Berne a réalisé à un contrôle spécial des procédures de la Police cantonale bernoise en matière de marchés publics et d'appels d'offres. Il n'a trouvé aucun indice de corruption, ni rien qui permette d'établir que des ressources financières n'aient pas été employées conformément au mandat. Il préconise néanmoins des mesures propres à optimiser la procédure d'adjudication des marchés publics.

En mars dernier, le directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, avait chargé le Contrôle cantonal des finances de réaliser un contrôle spécial des procédures de la Police cantonale bernoise en matière de marchés publics et d'appels d'offres. L'objectif était de vérifier et d'évaluer les critiques portées par certains médias contre la coopération de la Police cantonale bernoise avec des sociétés informatiques. Dans son rapport, le Contrôle des finances conclut que la procédure de la Police cantonale bernoise relative aux marchés publics est globalement adéquate, bien organisée et fonctionnelle compte tenu des mesures et des directives qui ont déjà été mises en place.

Possibilités d'optimisation et recommandations en matière de marchés publics

Le Contrôle des finances a toutefois relevé des possibilités d'optimisation dans les domaines de la stratégie relative aux marchés publics, de la réglementation des responsabilités, des processus de travail et de l'assurance qualité. Il estime que la Police cantonale bernoise a en règle générale respecté les dispositions régissant les marchés publics et les appels d'offres. Il a cependant observé divers vices de procédure en matière d'adjudication et de négociation de contrats, qui auraient pu être évités si les dispositions avaient été rigoureusement appliquées. Il préconise en conséquence plusieurs mesures, dont certaines se recoupent avec les améliorations que la Police cantonale bernoise a déjà apportées à la suite des contrôles qu'elle avait elle-même réalisés.

Pas de corruption, ni d'emploi de ressources financières non conforme au mandat

S'agissant des critiques portées contre deux entreprises et plusieurs membres du personnel de la Police cantonale bernoise, le Contrôle des finances n'a trouvé aucun indice de corruption, ni rien qui permette d'établir que des ressources financières n'aient pas été employées conformément au mandat. Il recommande cependant à la Police cantonale de saisir l'occasion du projet cantonal d'optimisation des marchés publics du canton de Berne (projet OB BE) pour régler plus clairement les conflits d'intérêts en la matière à l'avenir et pour prendre des mesures efficaces propres à les éviter. Dans les cas de conflits d'intérêt importants, l'exclusion délibérée de toute relation commerciale est l'une de ces mesures.

Afin de faire toute la transparence, le Contrôle des finances a également contrôlé les contrats que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a passés avec les deux sociétés informatiques en cause. Il apparaît, là encore, que les dispositions ont globalement été respectées. A l'issue de ce contrôle, rien ne permet d'établir que des ressources financières n'aient pas été employées conformément au mandat.

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing/Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 28 et 29 juin 2014, le gardiennage sera assuré par M. Michal Hasler.

Le Comité

**DÉPÔT PUBLIC
DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 19 JUIN 2014**

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 23 juin au 23 juillet 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

ANIMATION POUR ENFANTS À LA BERGERIE DU HAUT

La Bergerie du Haut à Lamboing organise des balades sur dos d'âne, le 5 juillet prochain à partir de 13h30. Rendez-vous sur place à la Bergerie.

Soyez nombreux à venir avec vos enfants pour partager un moment de convivialité dans un endroit magnifique.

Balade et goûter Fr. 10.-

Inscription par téléphone à l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du coupon ci-dessous

Balade du 5 juillet 2014, Bergerie du Haut, Lamboing

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom : Nombre d'enfants :

Prénom :

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au lundi 30 juin 2014

**FERMETURE ESTIVALE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET
DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES**

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

du lundi 21 juillet au dimanche 3 août 2014.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 7 juillet au dimanche 17 août 2014.

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

**RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous informons la population que l'employé communal procédera au relevé des compteurs électriques durant les semaines 26 et 27, soit du

23 juin au 27 juin 2014
et du 30 juin au 4 juillet 2014

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir une feuille avec votre nom, prénom, le no du compteur électrique et les relevés, puis la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou l'envoyer par email à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale



La Commune Bourgeoise de Prêles invite toute la population à participer aux journées en faveur des enfants atteints de leucodystrophie

Camping de Prêles / les 4 et 5 juillet 2014

Entrée libre / Venez nombreux



4-5 juillet 2014



Fiesta Day

Pour les enfants atteints de leucodystrophie, l'espoir, c'est vous

Programme**Vendredi 4 juillet**

18:00-23:00

- Japy mélodies
- Wild Orchids
- Lara Morgane
- Vincent Bigler
- Thibault Fasolls



- Grimages d'enfants
- Cupcakes
- Château gonflable
- Tadoo ...

Samedi 5 juillet

10:00-23:00

- Aline
- Kenneth
- David Charles
- Seeland Spalten
- Axel Life
- Edi Santiago band...

... ainsi que diverses surprises pour petits et grands !

Aidez-nous à rendre la fête magique !

Banque Raiffeisen CH79 8005 1000 0026 13337

au camping de Prêles 032 315 17 16

www.fiestateam.ch / www.camping-jura.ch

Avec la participation de l'association ELA CH - Bénéfices en faveur de la recherche
ELA Suisse - rte de Tramelon 7 - 2710 Tavannes - Tél.: 032 481 46 02
www.ela-asso.ch



**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

PASSEPORT VACANCES –PLATEAU DE DIESSE-LA NEUVEVILLE
7 au 11 juillet 2014

Une erreur informatique s'est glissée dans votre confirmation d'inscription. Le no 14.00 ne correspond à rien, veuillez nous excuser de cet incident.

Pour rappel, la semaine aura lieu du 7 au 11 juillet 2014. Les jours correspondent au numéro des activités, soit :

LUNDI 7 juillet	pour les numéros des activités 100-199
MARDI 8 juillet	pour les numéros des activités 200-299
MERCREDI 9 juillet	pour les numéros des activités 300-399
JEUDI 10 juillet	pour les numéros des activités 400-499
VENDREDI 11 juillet	pour les numéros des activités 500-599

Pour toutes questions : 079 844 75 35 ou passvac.dine@gmail.com.

Nous souhaitons à vos enfants beaucoup de plaisir durant cette semaine d'activités !

Passeport Vacances
Plateau de Diesse-La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Monsieur Zanini Christian, Ch. de la Groisière 7, 2517 Diesse

Auteur du projet : Monsieur Zanini Christian, Ch. de la Groisière 7, 2517 Diesse

Emplacement : Parcelle no 2427, La Groisière, Diesse, Commune mixte de Plateau de Diesse

Projet : Déplacement des panneaux solaires situés actuellement sur parcelle no 2421 sur parcelle no 2427

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZPO 2

Dérogation : 25 LCFo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration de la Commune mixte de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Syndicat des chemins du Mont Sujet, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Auteur du projet : Philippe Mottet, Route Principale 32, 2534 Orvin

Emplacement : Parcelles nos 1022, 1025 et 105, Chemin de la Noire Combe, Diesse / Lamboing, Commune mixte de Plateau de Diesse

Projet : Pose d'un revêtement bitumeux sur chemin existant

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCFo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : Mme S. Rossi et M. Ch. Boillat, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Zürcherstr. 135, 5432 Neuenhof

Propriétaires fonciers : Mme S. Rossi et M. Ch. Boillat, Lamboing

Projet : Construction d'un carport avec toiture, sur parcelle no 2233, Route de Diesse 22, village de Lamboing

Dérogation : à l'at. 51 RCC (toitures)

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 juin au 20 juillet 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 juin 2014

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Mme Maya Monnin, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Gerber & Fils SA, Echette 2A, 2605 Sonceboz

Propriétaire foncier : Mme Maya Monnin, Lamboing

Projet : Raccordement des eaux usées, changement d'affectation, rafraîchissement de l'appartement et de la façade sud, parcelle no 2372, Route de Diesse 42, village de Lamboing

Dérogation : à l'at. 24 LAT

Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 25 juin au 25 juillet 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 juin 2014

Secrétariat communal

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS
INFORMATION

Merci de bien vouloir réserver les dates suivantes pour la course annuelle qui aura lieu en septembre. Chacun pourra s'inscrire à la date souhaitée.

Les courses auront lieu :

- Lamboing le 10 septembre 2014,
- Prêles, le 18 septembre 2014 et
- Diesse, le 26 septembre 2014

Le groupe d'animation vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Avis de construction

Requérant : Monsieur José Sousa, Chemin des Rochettes 13, 2012 Auvornier

Auteur du projet : Monsieur Peter Brunner, architecte ETS UTS, Chemin de la Recorbe 6, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelle no 1252, au lieu-dit Prés de Macolin 98 (ch. des Jonquilles 24), Commune mixte de Plateau de Diesse, Lamboing

Projet : Demande de permis de construire déposée après-coup, pour l'agrandissement et l'aménagement intérieur du chalet existant

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juillet 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 juin 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1324 Diesse - Prêles

Commune : Plateau de Diesse

10877 / 30092 Nouveau ponceau sur la Douane

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon :

Pont sur la Douane (Coord. 5758000 217410)

Durée :

Du 07 juillet au 31 juillet 2014

Conduite de la circulation :

Une signalisation de la déviation sera mise en place

Restrictions :

Les piétons et les cyclistes ne pourront pas passer par le chantier durant une grande partie de la durée des travaux, une déviation par le ponceau situé à 200m en aval sera signalée.

Motif :

Remplacement du ponceau

Par avance, nous remercions la population de sa compréhension pour ces désagréments.

Biel-Bienne, 5 juin 2014

3^{ème} arrondissement d'ingénieur en chef

Nouvelles de l'administration

Le Conseil-exécutif met les économies en œuvre

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté, à l'intention du parlement cantonal, le projet de nouvel arrêté du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton. Selon ce projet, les économies décidées par le Grand Conseil seront mises en œuvre entre 2016 et 2019. Sur les 27,5 suppressions de postes, la plupart concernent l'Eglise réformée évangélique, qui perdra 24,9 postes.

Dans le cadre des débats sur l'examen des offres et des structures (EOS), le Grand Conseil avait décidé, en novembre dernier, de réduire la dotation des paroisses en ecclésiastiques de 2 millions de francs dans le budget 2014. Il avait en outre adopté une déclaration de planification chargeant le gouvernement de réaliser un million de francs d'économies supplémentaires chacune des trois années suivantes. Pour réaliser ce mandat, il faut adapter l'arrêté du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton. Après consultation des Eglises nationales et des associations paroissiales, le Conseil-exécutif a adopté, à l'intention du parlement cantonal, le projet de nouvel arrêté.

La réduction des effectifs ne peut pas commencer dès cette année, car l'ordonnance d'exécution que doit prendre le Conseil-exécutif ne pourra entrer en vigueur qu'au printemps prochain. Par ailleurs, une expertise juridique demandée par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a établi que les paroisses ayant fusionné avant cette année disposent de plein droit jusqu'à fin 2018 des postes d'ecclésiastique dont elles disposaient avant leur fusion. Ces postes ne pourront donc être supprimés qu'à partir du 1er janvier 2019. En outre, les ecclésiastiques concernés doivent bénéficier d'un préavis de licenciement convenable. Compte tenu de ces impératifs légaux, le gouvernement propose que les suppressions de postes demandées par le Grand Conseil soient réalisées entre 2016 et 2019. L'Eglise réformée évangélique, qui perdra 24,9 postes, est celle qui est le plus fortement mise à contribution. L'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne perdront respectivement 2,5 et 0,1 postes.

Le parlement cantonal examinera le projet de nouvel arrêté lors de sa session de septembre prochain.

Le Grand Prix de littérature de la ville et du canton de Berne décerné à Matthias Zschokke 24 juin 2014 – Communiqué de presse; de la Ville de Berne et du canton de Berne

Le Grand Prix de littérature 2014, deuxième du genre, que décernent conjointement la ville et le canton de Berne, va à l'écrivain bernois Matthias Zschokke. En lui attribuant ce prix doté de 30 000 francs, le jury récompense l'ensemble de son œuvre littéraire exceptionnelle, qui séduit par la complexité des formes narratives, la justesse des personnages et l'humour noir. La cérémonie de remise du prix se tiendra mercredi 20 août prochain, au Forum de la Grenette (Kornhausforum), à Berne.

Cette année, la ville et le canton de Berne décernent conjointement le deuxième Grand Prix de littérature, doté de 30 000 francs. Celui-ci est attribué à l'écrivain Matthias Zschokke, qui est originaire de Berne

et vit actuellement à Berlin. Le jury distingue ainsi l'ensemble d'une œuvre littéraire exceptionnelle, qui séduit sur le fond par l'extrême justesse des personnages et l'humour noir et, sur la forme, par la complexité des formes narratives et la qualité de son style.

Né à Berne en 1954, Matthias Zschokke a grandi à Umiken, près de Brugg, et à Anet. Après avoir étudié au gymnase de Bienne, il a suivi une formation d'acteur à la Schauspielschule de Zurich. Il vit et travaille à Berlin depuis 1980. Au cours des 32 dernières années, Matthias Zschokke a publié onze ouvrages en prose (un nouveau livre paraîtra cet été) et huit pièces de théâtre, et a également réalisé trois films.

Les héros des romans de Matthias Zschokke sont toujours des personnages dotés d'un imaginaire extrêmement riche, qui les empêche de se plier aux contingences du monde réel trop « étriqué ». Mais sous leur apparente normalité, leur souffrance justement en fait souvent des marginaux. Toutefois cette marginalité leur ouvre des perspectives révélatrices sur le monde : l'art de s'en sortir par la rhétorique dans « Max », son premier roman publié en 1982 (paru en français en 1988) et salué par la critique, la sollicitude aimante face à l'ordinaire dans « Maurice à la poule » (2006 ; paru en français en 2009) ou l'impitoyable autopsie d'une existence très ordinaire dans « Der Mann mit den zwei Augen » (2012 ; [L'homme aux deux yeux], non traduit en français). La déstructuration des formes traditionnelles du récit devient chez Zschokke le point de départ d'une soif de narration ironique et fantaisiste, dans laquelle le monde narré naît dans un dialogue permanent avec le lecteur.

Les personnages fictifs extrêmement complexes des romans de Matthias Zschokke trouvent leur pendant dans les personnages littéraires qu'il endosse dans ses textes d'autofiction ; tantôt de manière accessoire dans ses illustrations humoristiques intitulées « Auf Reisen » (2008 ; [En voyage], non traduit en français), tantôt avec une provocante sincérité dans son journal de courriels intitulé « Courriers de Berlin » (2011 ; paru cette année en français), où il parle régulièrement de ses attaches à Berne.

En décernant le Grand Prix de littérature à Matthias Zschokke, la ville et le canton de Berne récompensent l'ensemble d'une œuvre qui a acquis une grande notoriété dans tous les pays germanophones et bien au-delà et qui, si elle a déjà écrit une page de l'histoire de la littérature, n'a pas fini de rayonner.

Prix commun à la ville et au canton

Le Grand Prix de littérature a été créé conjointement par la ville et le canton de Berne en 2010 et a été décerné pour la première fois la même année. Il est remis tous les quatre ans pour distinguer l'ensemble d'une œuvre littéraire exceptionnelle. Le jury de spécialistes se compose de membres des commissions municipale et cantonale de littérature. Ce Grand Prix de littérature décerné conjointement par la ville et le canton de Berne remplace les prix que ville et canton décernaient ponctuellement, chacun de leur côté jusqu'en 2010, pour récompenser l'ensemble d'une œuvre. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique cohérente et coordonnée de promotion de la littérature.

Cérémonie publique de remise du prix : mercredi 20 août prochain, à Berne

La cérémonie de remise du Grand Prix de littérature se tiendra mercredi 20 août prochain, à partir de 20h00, dans le cadre de la 5e fête bernoise de la littérature, au Forum de la Grenette (Kornhausforum),

à Berne. La cérémonie ainsi que l'apéritif qui sera servi ensuite sont publics. L'entrée est gratuite. Y participeront notamment le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, M. Lucas Gisi, président de la Commission de littérature du canton de Berne et spécialiste en littérature, et M. Alexander Sury, président de la Commission de littérature de la ville de Berne et journaliste.

Visites estivales du Service des monuments historiques : « La qualité de l'original »

Le Service des monuments historiques a conçu son programme 2014 de visites estivales en reprenant le thème du Prix des monuments historiques et l'a intitulé « La qualité de l'original ». Les visites guidées, organisées en compagnie des propriétaires et des architectes, permettront découvrir des maisons habitées et utilisées, dont les structures et l'aménagement d'origine ont été conservés. Leurs qualités originelles surprennent et séduisent, leurs pièces offrent tout le confort moderne dans une atmosphère extraordinaire.

Parmi les visites proposées figurent une maison située à Muri, près de Berne, édifée dans les années 1950 par le célèbre architecte Willi Althaus. Lors de sa restauration, on a veillé autant que faire se peut à réparer et rénover les éléments architecturaux conférant de la transparence plutôt que de les changer, et à réaliser les aménagements énergétiques en faisant des transformations limitées, mais précises. La rigueur de la démarche des propriétaires a été récompensée par le Prix 2014 des monuments historiques. Une autre visite, à Tavannes, permettra d'admirer une maison datant de 1959, une impressionnante œuvre d'art en béton brut. Enfin, le programme comprend la maison de représentation située au lieu-dit Argel que se sont fait construire les sœurs Mani, à Därstetten, en 1759, et qui est dotée de deux façades aussi richement ornées l'une que l'autre. Le point d'orgue de cette visite sera la découverte de la singulière salle de fête, à laquelle les magnifiques fresques donnent des airs de coulisses de théâtre.

Modification de l'ordonnance sur les rives des lacs et des rivières

Les subventions que le canton de Berne verse en faveur des projets ayant trait à la loi sur les rives de lacs et des rivières doivent être plafonnées à 75% des frais, car les ressources du fonds servant à financer ces projets sont trop justes. Le gouvernement cantonal bernois a adopté une modification en ce sens de l'ordonnance sur les rives des lacs et des rivières. En vigueur depuis 1982, la loi sur les rives des lacs et des rivières charge le canton et les communes de protéger la physionomie des rives et de veiller à ce que les rives des lacs et des rivières soient accessibles au public. Un fonds alimenté par des capitaux publics a été créé pour mettre en œuvre les plans de protection des rives correspondants. Les ressources du fonds sont toutefois justes : elles s'élèvent à deux millions de francs par an. Le canton est donc contraint de hiérarchiser rigoureusement les projets restant à réaliser. Le réseau bernois de chemins longeant les rives des lacs et des rivières pourra être achevé, même si cela prendra vraisemblablement encore 30 à 40 ans. A l'heure actuelle, un peu plus de 85% des objectifs définis dans la loi sur les rives des lacs et des rivières ont été réalisés.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN
Samedi 28
Lundi 30

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMERÇANTS ITINÉRANTS

On nous a signalé des commerçants itinérants qui proposent leurs services pour différents travaux à des prix très attractifs.

Nous vous invitons à la plus grande prudence lors de tels contacts. Même si les prix sont alléchants, n'oubliez pas qu'en cas de problèmes, vous n'aurez probablement plus de personne de contact et aucune garantie.

Administration communale

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2014 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les plus brefs délais à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de domicile, de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à ANIS** soit par téléphone 031 371 35 30, par fax 031 371 35 39 ou par mail info@anis.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 14 juillet au 31 juillet 2014

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

En cas **d'urgence et d'urgence seulement**, vous pouvez appeler le N° 032 751 69 79.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Construction d'un hangar accolé au rural et de 2 silos. Façades Ouest et Nord: métal beige; façade Est: bois nature. Toit à 1 pan, inclinaison 22°, Eternit brun-rouge sur RF 3168 du ban de Nods, Le Marais 280, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : A_u

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Les personnes qui souhaiteraient prendre connaissance du dossier pendant les vacances de l'administration sont priées de prendre rendez-vous au no 032/751.69.79.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 27.06.14

Administration communale



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE
Lundi 30 juin 2014, 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message du pasteur Joël Pinto
3. Comptes 2013, présentation
Rapport des vérificateurs
Acceptation et décharge
4. Ratification de la nomination de
Mme Marie-Laure Krafft Golay par
le Conseil de paroisse
5. Rapport du responsable des bâtiments
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Mireille Sauser, Présidente de paroisse du 07 juillet au 29 juillet.

Mme Marie-Laure Krafft Golay, pasteure de notre paroisse dès le 1^{er} septembre, sera présente au début de l'assemblée.

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Requérant : Daniel et Erika Balmer, Chemin de Pierre Grise 30, 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel et Erika Balmer, Chemin de Pierre Grise 30, 2518 Nods

Projet : Construction d'un garage et réfection d'un mur existant. Façades : béton et bois, couleur blanc crème; toit plat avec gravier sur RF 1337 du ban de Nods, Chemin de Pierre Grise 30, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Les personnes qui souhaiteraient prendre connaissance du dossier pendant les vacances de l'administration sont priées de prendre rendez-vous au no 032/751.69.79.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.06.14

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

Tél. 117 Police
Tél. 118 Feu
Tél. 144 Ambulances

«Offrez de l'espoir!»
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Centre pour la vue
Cité postale 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12, www.cbm.org
Pour les donateurs: Dots, CP 87 13225.9

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Dimanche 29 juin, célébration sur la place de la Liberté

10h Célébration œcuménique et régionale « Sur la plage de la Liberté » avec le chœur mosaïque, des musiciens de l'Abri et divers intervenants.

A 11h verre de l'amitié offert, avec animation musicale avec le Steelband No Panic.

12h Pique-nique canadien apportez votre spécialité, vos boissons, le café est offert. Animations ludiques. Ballons sculptés.

Bienvenue aux enfants, familles, adultes !

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 29. Juni

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Abendmahl - Verabschiedung der Vikarin Simone Egli. Mit Karin Schneider (Orgel), Katrin Klein und Hans Jürg Ritter (Kelche), Pfrn. Brigitte Affolter, Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Amtswochen

23. Juni bis 6. Juli: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 29 juin

10h Célébration œcuménique Place de la liberté

Mardi à Mon Repos

Pas de messe le 1^{er} juillet, reprise le 8 juillet à 10h30.

Jedi à l'église paroissiale

Pas de messe le jeudi matin durant le mois de juillet.

Vendredi à l'église paroissiale

Pas de messe le premier vendredi du mois de juillet.

Samedi 5 juillet

Pas de messe à Diesse

Dimanche 6 juillet

10h messe à l'église paroissiale

Pour tout renseignement

032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/

ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 29 juin

Célébration œcuménique sur le thème de la Plage de la Liberté, 10h00, Place de La Liberté suivi d'un pique-nique et d'animations

Chemin et partage

Les miracles dans la Bible et dans nos vies, suite et fin du parcours, mercredi 2 juillet 15h15 Maison de paroisse de Diesse

Dimanche 6 juillet

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35

Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing;

Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes... www.lac-en-ciel.ch

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 29 juin

La Neuveville, Place de la Liberté. 10h.

Célébration œcuménique et régionale.

Lundi

20h, salle de paroisse. Assemblée de paroisse.

(voir encadré)

Dimanche 6 juillet

Nods, 10h. Culte avec Sainte-Cène.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7ème à 9ème Harmos + familles) de

19h00 à 22h00, halle de gymn à Prêles

Dimanche 29 juin

10h00 Célébration en commun sur la place de la Liberté

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

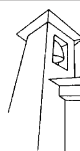
www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 28 juin à Bienne

9h30 : L'église à l'étude

10h30 : Culte



Paroisse Catholique
de La Neuveville - Plateau de Diesse

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

INSCRIPTION CATÉCHISME

Première Communion :

Les enfants qui commencent la 5e Harmos feront la première communion en 2015.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, inscription et renseignement auprès du secrétariat de la paroisse.

Catéchèse communautaire intergénérationnelle:

Inscription et renseignement auprès du secrétariat de la paroisse

Permanence secrétariat :

Mardi et jeudi matin de 10h à 12h

téléphone 032 751 28 38

Mail : laneuveville@cathberne.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvertures exceptionnelles en raison de l'exposition du

150ème de la Fondation Home Montagu de La Neuveville:

tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 21

juin au 17 août 2014.

Du 18 mai au 6 juillet 2014 (prolongation de date) : en parallèle

de l'exposition permanente, venez découvrir la deuxième vitrine

temporaire à thème qui mettra en valeur les acquisitions et dons

qui sont venus étoffer les Collections de notre Musée ces dernières

années.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée.

Sauf le dimanche 29 juin qui est une célébrations pu-

blique, vendredi 27 juin, préparation pour le 29 juin, diman-

che 29 juin, célébration à la place de la liberté (rendez-vous à 9h).

Tél 143
La Main Tendue